



Décision n° P2021-12  
du président du directoire du 19 février 2021

**portant délégation de signature à Monsieur Christopher LAMBERT, Responsable foncier**

---

## Le président du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment ses articles 21 et 22,

Vu la délibération n°CS 2020-4-7.2 du conseil de surveillance du 1er octobre 2020, portant nomination des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe et de son président,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

### **adopte la décision suivante**

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur Christopher LAMBERT, responsable foncier, à l'effet de signer au nom de Monsieur Jérôme DEZOBRY, président du directoire, les déclarations et dépôts de plainte pour obtenir la libération des biens irrégulièrement occupés.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christopher LAMBERT, délégation est donnée à Monsieur Franck LAPLACE, responsable foncier, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Monsieur Jean-Pierre VELCHE, responsable foncier, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1er.

#### Article 3

La délégation consentie par la présente décision est exercée dans la limite des attributions de Monsieur Christopher LAMBERT et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise.

Les délégataires rendent compte au président du directoire de l'utilisation faite de la présente délégation.

#### Article 4


La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.





Fait le 19 février 2021

Le président du directoire



Jérôme DEZOBRY

